



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200071199-20180328-CCPL_2018_46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2018

Publication : 06/04/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	37 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 20 mars 2018
Date d'affichage : 20 mars 2018

SEANCE DU 28 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit du mois de mars, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Chaptuzat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Jeanne DEBITON, André DEMAY, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant de Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Robert MOLLARD (suppléant de François-Xavier PERRAUD), Laurent PLANCHE (suppléant de Gilles BOURDIER), Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Jeanne DEBITON
Jean-Claude MOLINIER a donné pouvoir à Stéphane BARDIN
David MOURNET a donné pouvoir à Yves RAILLERE

Absents représentés :

Gilles BOURDIER
Christelle CHAMPOMIER
Éric GOLD
Jean-Claude MOLINIER
David MOURNET
Jean-Claude PAPUT
François-Xavier PERRAUD

Absents :

Roland GENESTIER

Secrétaire de séance : M. Stéphane CHABANON

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2018-46 : SBA - ADHESION DE RIOM, LIMAGNE ET VOLCANS

Rapporteur : Stéphane BARDIN

Vu le CGCT et notamment ses articles L5211-18 et L5216-7,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2017 portant transformation de la communauté de communes Riom Limagne et Volcans en communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2018,

Vu la délibération du conseil communautaire de Riom Limagne et Volcans en date du 16 janvier 2018 demandant son adhésion au Syndicat du Bois de l'Aumône,

Vu la délibération du Syndicat du Bois de l'Aumône du 24 janvier 2018,

Dans le cadre de la transformation de la Communauté de communes Riom Limagne Volcans (RLV) en communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2018, la conséquence est un retrait automatique de l'EPCI du Syndicat du Bois de l'Aumône.

Il revient donc à la nouvelle entité transformée de solliciter son adhésion aux différents syndicats pour les compétences obligatoires ou optionnelles qu'elle souhaite transférer.

Le conseil communautaire de Riom Limagne Volcans s'est réuni le 16 janvier 2018 pour demander son adhésion au SBA en tant que communauté d'agglomération.

Le comité syndical du SBA a approuvé cette demande d'adhésion. Il revient désormais aux membres du SBA de donner un avis sur cette demande.

→ **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des votes exprimés :**

- d'approuver l'adhésion de Riom Limagne et Volcans au Syndicat du Bois de l'Aumône,
- de notifier la présente décision au Syndicat du Bois de l'Aumône.

POUR : 35

CONTRE : 0

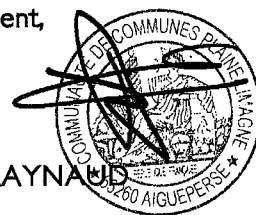
ABSTENTION : 2

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 06/04/2018
Le Président,

Le Président,



Claude RAYNAUD

